

Stabilité des indicateurs économiques des entreprises agroalimentaires ligériennes

En 2021, les entreprises agroalimentaires ligériennes ont réalisé 2,4 milliards d'euros de valeur ajoutée et plus de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires, données relativement stables depuis dix ans. Les industries de la viande, des produits laitiers et de la boulangerie-pâtisserie industrielle concentrent plus de 70 % de l'emploi, de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires régional. Comparés aux années précédentes, les principaux indicateurs économiques restent à faible niveau dans l'industrie laitière en 2021, alors qu'ils sont favorablement orientés dans la boulangerie-pâtisserie industrielle, les autres produits alimentaires et les boissons.

En 2021, hors artisanat commercial, on compte 1 085 entreprises agroalimentaires mono ou quasi-mono régionales en Pays de la Loire (cf. *champ de l'étude p.6*). Elles ont réalisé 14 milliards € de chiffre d'affaires et 2,4 milliards € de valeur ajoutée. Ces données sont assez stables depuis 2010. Le chiffre d'affaires des IAA régionales représente 32 % de celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière. Les Pays de la Loire se situent au deuxième rang des régions agroalimentaires métropolitaines en matière d'emploi salarié, au quatrième pour la valeur ajoutée et au cinquième rang pour le chiffre d'affaires.

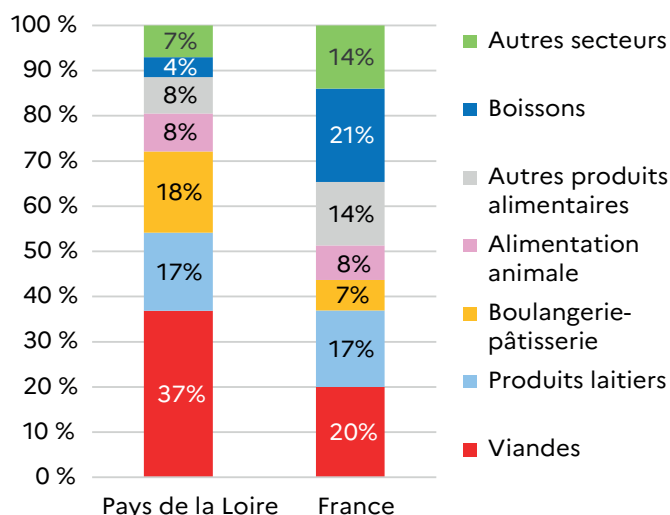
Une structure sectorielle dominée par la viande, les produits laitiers et la boulangerie-pâtisserie

Chiffre d'affaires, valeur ajoutée et emploi salarié se concentrent à plus de 70 % dans trois secteurs : l'industrie des viandes, l'industrie laitière et la fabrication industrielle de pain, pâtisserie et biscuits. Viennent ensuite la fabrication d'aliments pour animaux

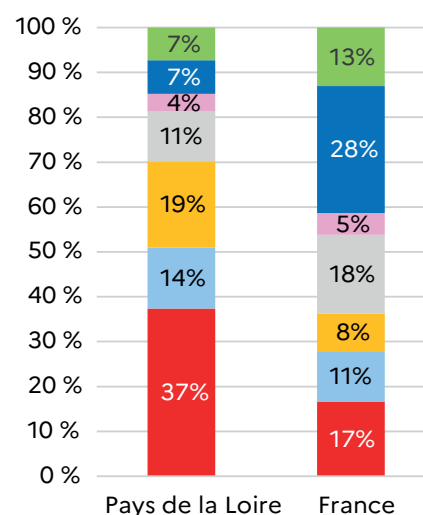
(de ferme pour l'essentiel) et les autres produits alimentaires (plats préparés, snacking, œufs et ovoproduits notamment). Les structures nationale et régionale sont assez différentes : les secteurs de la viande et de la boulangerie sont deux fois plus

représentés dans la région qu'en France, tant pour le chiffre d'affaires que pour la valeur ajoutée. A contrario, le secteur des boissons génère 28 % de la valeur ajoutée nationale, contre 7 % en Pays de la Loire.

Graphique 1 : répartition du chiffre d'affaires par secteur



Graphique 2 : répartition de la valeur ajoutée par secteur



L'augmentation des prix rentre en scène

A méthodologie constante, les indicateurs économiques des industries agroalimentaires régionales prises dans leur ensemble varient entre 2020 et 2021 : la reprise après l'épisode du Covid entraîne une augmentation des prix. Le chiffre d'affaires progresse de 8,8 % et la valeur ajoutée de 2,9 %.

L'excédent brut d'exploitation et le chiffre d'affaires à l'export progressent fortement, respectivement de 10,0 % et 33,6 %. La concentration s'accroît : tous secteurs confondus, les 10 % d'entreprises ayant les chiffres d'affaires les plus élevés représentent 85 % du chiffre d'affaires des

entreprises agroalimentaires régionales, quatre points de plus qu'en 2019. Cette proportion est la plus élevée dans l'industrie des boissons, des fruits et légumes et la fabrication des autres produits alimentaires.

Des taux de marge moindres qu'en France

En 2021, le taux de valeur ajoutée de l'agroalimentaire ligérien s'élève à 17 %, contre 20 % en France (tableau 2). Les taux de valeur ajoutée sont les plus faibles dans la fabrication d'aliments pour animaux de ferme, l'industrie laitière, la meunerie et l'industrie des corps gras, du fait notamment du poids élevé des achats de matières premières dans le chiffre d'affaires.

Le taux de marge de l'industrie agroalimentaire régionale s'élève à 27 %, contre 35 % en France. 9 % des entreprises affichent un taux de marge

negatif, tandis que plus de la moitié ont un taux supérieur à 50 %. Les taux de marge médians sont les plus bas dans la transformation de la viande de volailles et dans une moindre mesure dans la transformation du poisson, la préparation industrielle de produits à base de viande, la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et la fabrication de pâtes alimentaires.

Sur la période 2019-2021, la moyenne triennale des investissements corporels, bruts hors apport (utilisés

pour calculer le taux d'investissement) s'élève à 484 millions d'euros, tous secteurs confondus. Ce niveau est similaire à celui de la période 2017-2019 (458 millions d'euros). En 2021, les investissements corporels bruts sont réalisés pour 62 % par les trois secteurs majeurs de la région : viandes, produits laitiers et boulangerie-pâtisserie industrielle. En 2021, les taux d'investissement régional et national sont assez différents selon le secteur (tableau 2).

Tableau 1 : l'industrie des viandes premier secteur des entreprises agroalimentaires régionales pour le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée

Résultats financiers en millions d'euros	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires HT	CA export	Valeur ajoutée	EBE	Taux d'investissement	Rentabilité économique	Productivité apparente du travail (en k€)
Industrie des viandes	182	5 129	337	905	170	20,1 %	5,9 %	60
dont transformation viande de boucherie	93	783	72	127	16	9,7 %	11,8 %	54
dont transformation viande de volaille	45	2 849	232	422	68	24,3 %	4,5 %	56
dont préparations indust. à base de viande	44	1 498	33	356	85	18,9 %	7,0 %	67
Industrie du poisson	35	226	4	44	13	30,7 %	13,1 %	62
Industrie des fruits et légumes	74	346	44	68	15	19,0 %	4,8 %	66
Industrie des corps gras	8	24	4	4	1	7,7 %	3,0 %	56
Industrie laitière	68	2 401	377	329	69	28,7 %	6,0 %	70
Travail des grains	37	387	14	60	22	18,5 %	11,6 %	97
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	105	2 506	503	466	125	23,2 %	8,1 %	64
Autres produits alimentaires	297	1 124	141	269	85	21,5 %	11,1 %	65
Fabrication d'aliments pour animaux	43	1 166	43	96	35	22,6 %	7,2 %	92
Industries alimentaires	849	13 308	1 467	2 242	534	22,4 %	7,2 %	65
Fabrication de boissons	236	606	130	182	100	25,2 %	13,4 %	145
Ensemble IAA Pays de la Loire	1 085	13 914	1 597	2 423	634	22,6 %	7,7 %	67

Champ : entreprises agroalimentaires mono et quasi-mono régionales des Pays de la Loire, hors artisanat commercial
Source : Esane 2021 résultats définitifs, Insee - traitements SSP

Les industries agroalimentaires représentent 15 % des montants régionaux exportés en 2022

Les entreprises agroalimentaires des Pays de la Loire se distinguent par un faible taux d'export (cf. définitions). Avec un taux de 11 %, les Pays de la Loire se situent en 2021 à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines, devant la Corse. Près des trois quarts des entreprises n'exportent pas et sept entreprises génèrent, à elles seules, près de la moitié du chiffre d'affaires à l'exportation. Les montants de chiffre d'affaires et le taux à l'export sont les plus élevés dans les régions Grand Est et

Nouvelle Aquitaine (forte contribution du secteur des boissons) et Hauts-de-France (produits amylacés).

Un autre indicateur, fourni par les statistiques douanières, permet d'apprécier l'importance des industries agroalimentaires dans l'exportation globale régionale. En 2022, les IAA concourent à 15 % des montants exportés par la région (10 % au niveau national). Ce taux dépasse 21 % en Mayenne et en Vendée. Les montants export les plus importants relèvent des

industries des huiles et graisses pour 22 %, des produits laitiers pour 21 % et de la viande pour 19 %. Viennent ensuite les secteurs de la boulangerie-pâtisserie pour 12 % et des autres produits alimentaires pour 9 %. En 2022, comme au cours des deux années précédentes, le solde commercial des échanges agroalimentaires de la région est légèrement positif en excluant le secteur du tabac.

Tableau 2 : indicateurs de performance des principaux secteurs des IAA en 2021 - Pays de la Loire et France

Secteur d'activité	Taux de valeur ajoutée		Taux d'export		Taux de marge		Taux d'investissement	
	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France
Industrie des viandes	18 %	17 %	7 %	11 %	20 %	22 %	20 %	21 %
<i>dont transformation viande de boucherie</i>	16 %	18 %	9 %	14 %	13 %	21 %	10 %	19 %
<i>dont transformation viande de volaille</i>	15 %	14 %	8 %	9 %	17 %	16 %	24 %	21 %
<i>dont préparations indust. à base de viande</i>	24 %	22 %	2 %	9 %	25 %	30 %	19 %	24 %
Industrie du poisson	20 %	18 %	2 %	11 %	31 %	30 %	31 %	19 %
Industrie des fruits et légumes	20 %	20 %	13 %	23 %	22 %	28 %	19 %	22 %
Industrie des corps gras	16 %	11 %	17 %	47 %	15 %	41 %	8 %	39 %
Industrie laitière	14 %	17 %	16 %	23 %	22 %	26 %	29 %	21 %
Travail des grains	15 %	15 %	4 %	45 %	39 %	27 %	18 %	28 %
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	19 %	26 %	20 %	17 %	28 %	30 %	23 %	22 %
Autres produits alimentaires	24 %	24 %	13 %	26 %	32 %	37 %	21 %	20 %
Fabrication d'aliments pour animaux	8 %	16 %	4 %	24 %	38 %	37 %	23 %	20 %
Industries alimentaires	17 %	19 %	11 %	23 %	25 %	30 %	22 %	22 %
Fabrication de boissons	30 %	29 %	21 %	34 %	59 %	57 %	25 %	15 %
Ensemble IAA Pays de la Loire	17 %	20 %	11 %	25 %	27 %	35 %	23 %	20 %

Les entreprises sont entendues au sens juridique d'unités légales pour la région, et au sens économique pour la France
 Champ : entreprises agroalimentaires hors artisanat commercial (entreprises mono et quasi-mono régionales pour les Pays de la Loire)
 Source : Esane 2021 résultats définitifs, Insee - traitements SSP

Résultats sectoriels

Le chiffre d'affaires des IAA croît de 9 % entre 2020 et 2021. Les prix ont augmenté notablement en 2021. Le chiffre d'affaires à l'export explose entre 2020 et 2021 (+ 34 %), bénéficiant de la normalisation des échanges. Les autres indicateurs économiques connaissent des variations plus modérées : + 1 % pour l'emploi, + 3 % pour la valeur ajoutée. L'investissement recule notablement entre 2020 et 2021 (- 9 %).

Les secteurs détaillés ci-après rassemblent plus de 90 % de l'agroalimentaire régional, que ce soit en matière d'emploi, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée, d'export ou d'investissement. Les évolutions sont calculées à méthodologie constante 2021. Les données sur les établissements sont issues de Florès 2021.

Industrie des viandes

182 entreprises – 175 établissements
 employeurs et 21 310 salariés

Premier employeur avec des salariés répartis sur l'ensemble du territoire, l'industrie des viandes mobilise en 2021 deux salariés agroalimentaires sur cinq, 21 % des exportations et 37 % du

chiffre d'affaires des IAA régionales. Les effectifs salariés du secteur sont particulièrement importants en Sarthe et Vendée. Le chiffre d'affaires croît de 2 % entre 2020 et 2021 et le chiffre d'affaires à l'export de 13 %. En valeur, l'emploi et la valeur ajoutée sont stables

par rapport à 2020. L'investissement recule de 11 %. Depuis 2012, l'industrie des viandes contribue de 37 à 40 % au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée des entreprises agroalimentaires régionales.

• Viandes de boucherie

93 entreprises - 79 établissements
 employeurs et 7 990 salariés

Le secteur de la transformation et conservation de viande de boucherie (bovine et porcine pour l'essentiel) se caractérise par le plus faible taux de marge des secteurs agroalimentaires régionaux (13 %) ; les frais de personnel y mobilisent 87 % de la valeur ajoutée. De même, l'importance du poids des matières premières dans le chiffre d'affaires induit un taux de valeur ajoutée peu élevé (16 %), malgré la

présence d'importants fournisseurs de main-d'œuvre, à forte valeur ajoutée et un nombre élevé de salariés. Sans ces prestataires de service (Euroviande Service, Techni Desoss, DVV...), le taux de valeur ajoutée serait inférieur de trois points. Ces prestataires étant situés en Maine-et-Loire, ce département capte 34 % des effectifs salariés et 30 % de la valeur ajoutée de la transformation et conservation de viande de boucherie. Ce secteur est très concentré : quatre

entreprises captent plus de la moitié du chiffre d'affaires et six entreprises réalisent la quasi-totalité (dont trois près de 83 %) du chiffre d'affaires à l'export. Entre 2020 et 2021, le chiffre d'affaires diminue de 5 %, et la valeur ajoutée est stable. A 54 k€, la productivité apparente du travail (cf. définitions) est la plus faible des secteurs agroalimentaires, à égalité avec l'industrie de la transformation et conservation de viande de volaille.

• Viandes de volaille

45 entreprises - 52 établissements
 employeurs et 9 130 salariés

Du fait de la présence de grands groupes comme LDC (Arrivé, SNV...)

ou Terrena (Galliance, Bodin...), les entreprises de transformation et

conservation de viande de volaille concentrent plus du cinquième du chiffre d'affaires et de l'emploi des industries agroalimentaires régionales. L'importance des frais de personnel (plus de 80 % de la valeur ajoutée) limite le taux de marge, qui s'établit à 17 %. Trois entreprises concentrent

plus des deux tiers du chiffre d'affaires et la moitié du chiffre d'affaires à l'export. Plus de 80 % des salariés et de la valeur ajoutée relèvent d'entreprises vendéennes (Arrivé, Ernest Soulard, Bodin) ou sarthoises (LDC siège, Luché Traditions Volailles). Entre 2020 et 2021, les abattages régionaux de volailles

augmentent de 2,7 % en volume avant la grippe aviaire qui a frappé les élevages en 2022. Entre 2020 et 2021, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée progressent de 6 %, de même que le chiffre d'affaires à l'export de 8 %.

• Préparations industrielles à base de viande

44 entreprises - 44 établissements employeurs et 4 200 salariés

Positionnées sur des produits plus élaborés que les deux secteurs précédents, les industries fabriquant des produits à base de viande réalisent un taux de valeur ajoutée élevé, assez stable (24 % en 2021, et 22 % en 2019). Plus d'une entreprise sur

deux est localisée en Vendée (Fleury-Michon LS, Jean Routhiau, Charcuterie Vendéenne, IN'BO) ou en Sarthe (Bahier, Charcuterie Cosme, Prunier, Luissier Bordeaux Chesnel, Fassier SA). Le taux d'export est faible (2 %), du fait d'une production essentiellement écoulée sur le marché intérieur ; plus de 90 % du chiffre d'affaires à l'export

est concentré sur trois entreprises. Comme dans les autres segments de l'industrie des viandes, le taux de marge (25 %) traduit l'importance des frais de personnel dans la valeur ajoutée (75 %). Entre 2020 et 2021, l'activité se réduit : - 3 % pour le chiffre d'affaires et - 7 % pour la valeur ajoutée.

Industrie laitière

68 entreprises - 78 établissements employeurs et 7 010 salariés

En 2021, les Pays de la Loire participent pour 16 % à la production française de lait de vache, plaçant la région derrière la Bretagne et presque au même niveau que la Normandie. La production de lait et produits laitiers compte pour 22 % de la valeur des biens agricoles produits dans la région. La fabrication de fromages concentre 60 % de valeur ajoutée de l'industrie laitière régionale. Hors fondus, la région a fabriqué plus de 265 000 tonnes de fromages de vache, soit 16 % du volume national. En 2021, la réduction du cheptel laitier se poursuit et impacte les volumes collectés. En outre, les charges d'alimentation sont en constante augmentation. Elles conduisent parfois

à une modification des rations qui entraîne une baisse de la productivité dans les élevages. Face à une demande qui reprend de la vigueur au sortir de la crise sanitaire de la Covid-19, le déficit de la production engendre une hausse des cours. Le prix moyen annuel payé au producteur (384 €/1 000 l) gagne ainsi 3,8 % entre 2020 et 2021. En 2021, la fabrication de produits laitiers est davantage orientée vers la fabrication de fromages et de crème. Le manque de matière première entraîne une baisse des fabrications de poudre de lait et de beurre dont les cours repartent à la hausse. Entre 2020 et 2021, le chiffre d'affaires augmente de 6 % et la valeur ajoutée baisse de 3 % pour les entreprises régionales de l'industrie laitière. La fabrication

de fromages, qui représente 59 % du chiffre d'affaires de l'industrie laitière, résiste avec une évolution de + 6 % de chiffre d'affaires et une stabilité pour la valeur ajoutée. Les valeurs progressent fortement pour les entreprises d'autres produits laitiers (lactosérum, lait en poudre) : + 16 % pour le chiffre d'affaires, mais - 9 % pour la valeur ajoutée. Néanmoins, la contribution du secteur laitier à la valeur ajoutée des entreprises agroalimentaires régionales s'effrite depuis les deux dernières années : 13,6 % en 2021 contre 14,4 % en 2020 et 14,5 % en 2019. En revanche, la contribution du secteur au chiffre d'affaires des IAA a connu une embellie en 2021 (17,3 % en 2021 contre 14,4 % en 2020).

Fabrication industrielle de produits de boulangerie-pâtisserie

105 entreprises - 91 établissements employeurs et 9 570 salariés

En termes de chiffre d'affaires, le secteur se répartit pour 87 % dans la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (groupes La Boulangerie, Sodebo, Brioche Pasquier, la Fournée dorée...) et pour 12 % dans la fabrication de biscuits, sucrés ou salés

(Frandex, United Biscuits, Biscuits Saint-Georges, etc.). La Vendée mobilise plus de 60 % des effectifs salariés, près de 67 % de la valeur ajoutée, 86 % du CA à l'export et 77 % du chiffre d'affaires. Les résultats économiques sont particulièrement bien orientés en 2021 : un chiffre d'affaires en hausse de 29 % par rapport à 2020 et la valeur ajoutée

en forte progression de 159 % ; soit une progression quasi continue depuis dix ans. La contribution du secteur au chiffre d'affaires des IAA régionales est stable par rapport à 2020 ainsi que celle de la valeur ajoutée à 18-19 % depuis 2010.

Fabrication d'autres produits alimentaires

297 entreprises - 210 établissements employeurs et 7 988 salariés

C'est le plus important des secteurs en termes de nombre d'entreprises, mais près des trois quarts d'entre elles ont moins de dix salariés. De ce fait, le secteur est très concentré : 10 % des entreprises captent 82 % du chiffre d'affaires. Positionnées sur des produits élaborés, les entreprises du secteur, nationales comme régionales, bénéficient d'un taux de valeur ajoutée élevé de 24 %. Les entreprises

vendéennes rassemblent environ 40 % des salariés, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée régionales ; le Maine-et-Loire est également bien représenté avec environ 30 % de l'activité et 68 % de l'export. Dix entreprises concentrent près de 60 % du chiffre d'affaires et 80 % du chiffre d'affaires à l'export. Les entreprises de « fabrication de produits alimentaires divers » concentrent 34 % des salariés, 39 % du chiffre d'affaires, 34 % de la valeur ajoutée et 64 % de CA à l'export du secteur ; elles relèvent de

domaines variés : ovoproduits (Igreca, les Œufs Geslin), sandwicherie-pizza-snacking (La Toque Angevine), extraits végétaux ou compléments alimentaires. La fabrication de plats préparés vient ensuite (Espri Restauration, Sobox, La Belle Henriette...) avec 29 % des effectifs et 30 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée et 4 % de CA à l'exportation. De 2020 à 2021, les principaux indicateurs économiques sont en forte progression.

Aliments pour animaux

43 entreprises - 55 établissements employeurs et 1 565 salariés

L'activité concerne pour l'essentiel (plus de 80 %) la fabrication d'aliments pour animaux de ferme. En 2022, 3,1 millions de tonnes d'aliments ont été produites en Pays de la Loire, soit 17 % du volume national, niveau et proportion à peu près stables depuis plus de dix ans. Plus de la moitié des aliments est

destinée aux élevages de volailles. Le taux d'export est un des plus faible des secteurs (4 %) : plus de 60 % des entreprises de fabrication d'aliments pour animaux de ferme n'exportent pas et trois entreprises concentrent plus de 70 % du chiffre d'affaires à l'export. Le taux de marge est plutôt élevé, mais cette activité dégage peu de valeur ajoutée. La production régionale

d'aliments pour animaux de ferme a baissé entre 2020 et 2021 de 1 %. Les tonnages produits en équivalent carcasse des espèces animales nourries par ces aliments, recule de 3 %. Dans ce secteur, la rémunération brute moyenne est élevée du fait d'une proportion de cadres presque deux fois plus forte que dans les autres industries agroalimentaires.

Boissons

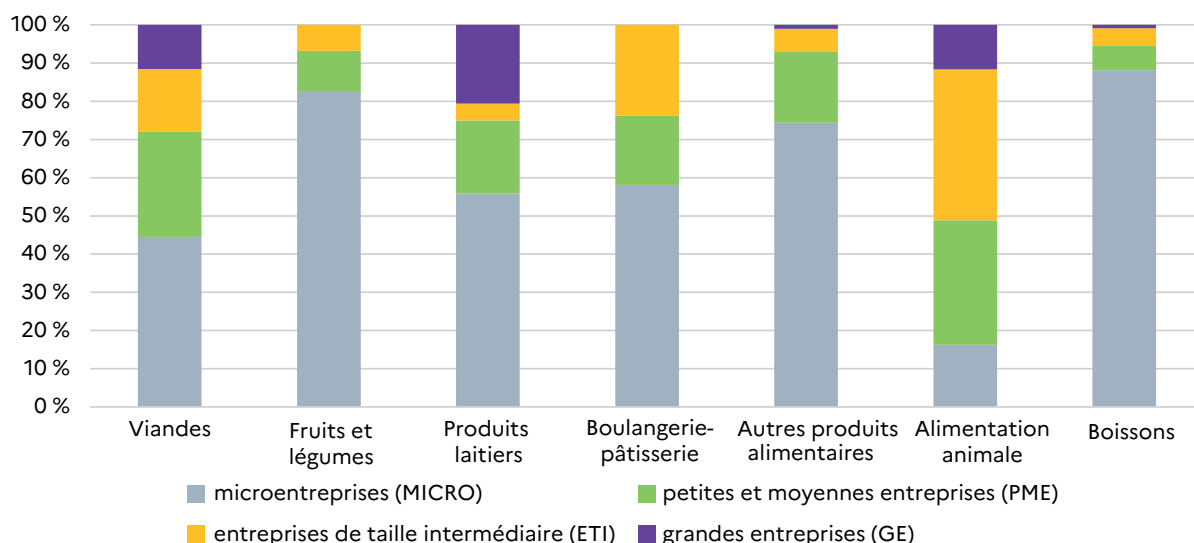
236 entreprises - 122 établissements employeurs et 1 540 salariés

Comme pour les autres produits alimentaires, le secteur est très concentré : 10 % des entreprises réalisent 94 % du chiffre d'affaires, proportion la plus élevée des IAA régionales. Près de neuf entreprises sur dix ont moins de dix salariés. En Pays de la Loire, la contribution du secteur des boissons au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée des IAA est particulièrement faible (respectivement 7 % et 4 %) ; seules les régions Bretagne et Normandie ont des

contributions moindres, alors qu'elles sont supérieures à 50 % dans le Grand Est, en Nouvelle Aquitaine et en Ile-de-France pour la valeur ajoutée. Les principaux indicateurs de performance (taux de valeur ajoutée, d'export, de marge, productivité apparente du travail) sont supérieurs à ceux des autres secteurs alimentaires. Près de 80 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée et 97 % de l'export relèvent d'entreprises de boissons alcoolisées (Lacheteau, Cointreau, Orchidées Maisons de Vin...), le reste relevant de l'industrie des eaux de table et boissons

rafraîchissantes (Cristal Roc, L'Abeille...). Plus de la moitié des salariés, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée se situent dans des entreprises ayant leur siège en Maine-et-Loire et environ 30 % en Loire-Atlantique. En 2021, la météo n'a pas été favorable à la vigne. Les stocks de l'excellente récolte 2020 permettent aux viticulteurs d'honorer les commandes en retrait au niveau des volumes, mais à des tarifs élevés. Les indicateurs économiques sont en progression entre 2020 et 2021, 4 % pour le chiffre d'affaires et 13 % pour la valeur ajoutée.

Graphique 3 : plus de 80 % de microentreprises dans les industries des boissons et des fruits et légumes



Champ : entreprises agroalimentaires hors artisanat commercial (entreprises mono et quasi-mono régionales pour les Pays de la Loire)
Source : Esane 2021 résultats définitifs, Insee - traitements SSP
définitions des catégories d'entreprises p.6

Le commerce de gros : surtout les produits laitiers et les céréales

L'activité du commerce de gros de produits agroalimentaires est davantage liée à l'amont de la filière qu'à la grande distribution. En 2021, le commerce de gros compte 1 100 établissements qui emploient 15 900 salariés. En 2021, 1 250 entreprises (employant au moins 80 % de leurs salariés dans la région) dégagent un chiffre d'affaires de 14,6 milliards €, supérieur à celui des industries agroalimentaires stricto sensu. Neuf entreprises concentrent plus de la moitié du chiffre d'affaires. Le taux d'export des entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires est proche de celui des IAA, tandis que le taux de valeur ajoutée est trois fois plus faible (6 %). Le taux de marge s'élève à 52 %. Au sein du commerce de gros régional, deux activités majeures concentrent 61 % du chiffre d'affaires et 37 % de la valeur ajoutée : le commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses (avec des entreprises comme Lactalis, Lactel, Sica Laïta, Eurial), et le commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail (CAVAC, Cofco International France SAS, Solteam, Anjou Maine céréales).

Champ de l'étude et méthodologie

- La présente étude porte sur l'industrie agroalimentaire (divisions 10 et 11 de la nomenclature d'activités française 2008) hors artisanat commercial. Chaque entreprise est classée en totalité dans le secteur d'activité correspondant à son activité principale, même si elle exerce d'autres activités à titre secondaire. Le périmètre de l'étude est constitué des entreprises mono régionales (qui ont 100 % de leurs effectifs dans la région) et quasi-mono régionales (entre 80 et 100 % de leurs effectifs dans la région). Ainsi, Socopa Viandes, qui accueille en Pays de la Loire ses deux plus gros établissements, mais n'emploie dans la région que 50 % de l'ensemble ses effectifs salariés, est absente du champ retenu. Il en va de même pour Charal (59 % des salariés dans la région) et Fromageries Bel production France (62 %).
- L'artisanat commercial n'est pas pris en compte dans le présent document. Sont ainsi écartés de l'étude quatre secteurs : charcuterie, cuisson de produits de boulangerie, boulangerie et boulangerie-pâtisserie, pâtisserie, dans la mesure où ils relèvent plutôt d'une logique commerciale. En Pays de la Loire, ces quatre secteurs rassemblent plus de 2 010 établissements et 13 150 salariés fin 2021. Près de 85 % relèvent de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie. En 2021, les 2 240 entreprises relevant de l'artisanat commercial dégagent un chiffre d'affaires de 896 M€ et une valeur ajoutée de 436 M€.

Définitions

- **L'entreprise** est définie comme l'unité légale, c'est à dire l'unité correspondant à un numéro SIREN. Elle peut posséder un ou plusieurs établissements.
- **L'établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services ; il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.
- **Taux de valeur ajoutée** : indicateur de potentiel de richesse. C'est le rapport entre valeur ajoutée et chiffre d'affaires.
- **Taux d'export** : c'est le rapport entre le montant des exportations et celui du chiffre d'affaires.
- **Taux d'investissement** : mesuré par le rapport entre investissements corporels bruts hors apport et valeur ajoutée.
- **Taux de marge** : indicateur de rentabilité économique. C'est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée (au coût des facteurs).
- **Rentabilité économique** : c'est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le total des immobilisations corporelles et incorporelles et le besoin en fonds de roulement.
- **Productivité apparente du travail** : c'est la valeur ajoutée rapportée aux effectifs salariés en équivalent temps plein.
- **Catégorie d'entreprise** : définie par la loi de modernisation de l'économie (LME 2008) en fonction de trois critères : Les microentreprises emploient moins de 10 salariés et totalisent un CA ou un total de bilan de moins de 2 M€ par an. Les petites et moyennes entreprises (PME) emploient de 10 à 249 salariés et totalisent un CA de moins de 50 M€ ou un total de bilan de moins de 43 M€. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient de 250 à 5 000 salariés et totalisent un CA de moins de 1,5 milliard € ou un total de bilan de moins de 2 milliards €. Les grandes entreprises (GE) représentent les entreprises restantes. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient de 250 à 5 000 salariés et totalisent un CA de moins de 1,5 milliard € ou un total de bilan de moins de 2 milliards €. Les grandes entreprises (GE) représentent les entreprises restantes.

Pour en savoir plus

- Graph'Agri 2023 - Volet des entreprises agroalimentaires : publication nationale parue le 6/2/2024
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2023Integral/detail/>
- Chiffres et données n°2024-02 du 8 mars 2024 - Les industries et le commerce de gros agroalimentaires en 2021 : résultats économiques
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2402/detail/>
- Mémento des industries agroalimentaires 2024 en Pays de la Loire
<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/mementos-agricoles-et-agroalimentaires-a1656.html>
- «Données 2020 départementales : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée
<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/ensemble-des-iaa-a1679.html>